

LIVRET

D'ACCUEIL

ESI

*Brannay – Dollot - Lixy
St Sérotin – Vallery - Villethierry
Route de Chaumasson
89140 VILLETHIERRY
Tel: 03 86 66 12 46*

I.E.N. SENS II
24 cours Tarbé – 89100 SENS – 03.86.64.56.56

Composition de l'équipe éducative

L'ESI (Etablissement Scolaire Intercommunal) compte 16 classes.
Directrice de L'E.S.I. Madame PUECH reçoit sur rendez-vous.

BRANNAY

CLASSE 1	Madame PERRIN	CP - CE1
CLASSE 2	Madame SAULNIER-PESCHEUR	CE1 - CE2

DOLLOT

CLASSE 1	Madame ROBIN	CE1 - CE2
CLASSE 2	Temps Partiel	CE1

AVS aide à la vie scolaire

LIXY

CLASSE 1	Madame RICHARD	CM1- CM2
----------	----------------	----------

SAINT-SEROTIN

CLASSE 1	Madame SAUVAT	CP
CLASSE 2	Madame GUILLEMETTE	CP

AVS aide à la vie scolaire

VALLERY

CLASSE 1	Madame KEMPF	CE2 - CM1
CLASSE 2	Madame PAQUET	CM1- CM2
CLASSE 3	Madame MOULIN-PICQ	CM1- CM2

AVS aide à la vie scolaire

VILLETHIERRY

CLASSE 1	Madame GRASSIN	PS
CLASSE 2	Madame DALERY	PS
CLASSE 3	Madame MANGIN	PS - MS
CLASSE 4	Monsieur BOUCHER	GS
CLASSE 5	Madame PHILIPPE	MS - GS
CLASSE 6	Madame MOSER	MS - GS

1 ATSEM par classe le matin

RASED

école Saint Valérien 03.86.88.67.49

Psychologue scolaire
Maître G
Maître E

Madame EVEN
Madame DUQUESNE
Madame JALMAIN

ADRESSE DES SITES

Ecole élémentaire

“L’Orchidée Abeille”

6 Rue Saint Blaise, 89150 **Brannay**,

Tel : 03 86 66 57 19

Ecole élémentaire

“Les Petits Marcassins”

1 Rue Saint Blaise, 89150 **Brannay**,

Tel : 03 86 66 57 30

Ecole élémentaire

“Les Tuileries”

2 Rue des écoles

89140 **Saint-Sérotin**

Tel : 03 86 66 16 63

Ecole Maternelle

Route de Chaumasson

89140 **Villethierry**

03 86 66 12 46

09 65 12 41 22

Ecole élémentaire

“Clothilde”

3 Place de la Mairie

89150 **Dollot**

Tel : 03 86 88 65 39

Ecole élémentaire “Gaston Pouthé”

1 Place de la Mairie

89140 **Lixy**

Tel : 03 86 66 53 54

Ecole élémentaire

“L’Orvanne”

2bis, Rue de la Poste

89150 **Vallery**

Tel : 03 86 97 57 72

SIVOS DU NORD EST GÂTINAIS

Mairie de Brannay

Président: Mr VIGNEAUX

Secrétaire: Mme TONNETOT

1 Grande Rue

89150 BRANNAY

Tel: 03 86 66 15 29

Email: sivos.brannay@wanadoo.fr

CANTINES / GARDERIES

DOLLOT

03 86 88 70 92

SAINT-SEROTIN

03 86 69 08 27 (garderie)

VALLERY

03 86 97 71 38

VILLETHIERRY

03 86 66 62 21

LA VIE A L'ECOLE

La rentrée des classes est fixée au mardi 1er septembre 2015 .

Afin d'accueillir votre enfant né en 2012 , à l'école maternelle dans les meilleures conditions possibles, nous ferons une rentrée échelonnée dans les classes où vous pourrez passer un moment avec votre enfant :

*Une demie- classe le mardi 1^{er} septembre 2015
Une demie- classe le mercredi 2 septembre 2015
Et tous les enfants le jeudi 3 septembre 2015*

Nous afficherons les listes sur les panneaux des entrées des écoles le 31 août.

Avec un nombre réduit, nous aurons plus de temps à consacrer à chacun pour consoler les gros chagrins.

Le port du gilet jaune est obligatoire et sera remis par les MAIRIES

Les horaires à l'école

Accueil : Chaque demi-journée, l'accueil est assuré 10 minutes avant le début des cours. Les classes travaillent le mercredi matin.

- A **Brannay** : de 8h45 à 11h45 et de 13h40 à 16h40 le lundi et jeudi
de 15h10 à 16h40 le mardi
de 13h40 à 15h10 le vendredi
- A **Dollot** : de 8h50 à 11h50 et de 13h50 à 16h50 le lundi et le jeudi.
De 15h20 à 16h50 le mardi
de 13h50 à 15h20 le vendredi
- A **Lixy** : de 8h40 à 11h40 et de 15h05 à 16h35 le lundi.
De 13h35 à 16h35 le mardi et le vendredi
de 13h35 à 15h05 le jeudi.
- A **Saint Sérotin** : de 8h50 à 11h50 et de 13h50 à 16h50 le lundi et le jeudi.
De 15h20 à 16h50 le mardi
de 13h50 à 15h20 le vendredi
- A **Vallery** : de 8h40 à 11h40 et de 15h10 à 16h40 le lundi.
De 13h40 à 16h40 le mardi et le vendredi
de 13h40 à 15h10 le jeudi.
- A **Villethierry** : de 8h30 à 11h30 et de 14h15 à 16h30.
Dans les classes pour la maternelle

Absences	En cas d'absence d'un enfant, ses parents doivent impérativement prévenir, <u>le jour même</u> , - l'enseignant et fournir un justificatif dans le cahier de liaison à son retour, - la cantine et annuler le repas à compter du jour suivant.
Retards	Les parents veilleront à respecter les horaires des cours. Ils viendront également rechercher leurs enfants à l'heure. Sinon avec votre accord, l'enfant sera remis au personnel assurant la garderie.
Absences des maîtres	En principe, tout enseignant absent est remplacé. Dans le cas contraire, les parents sont invités à garder leur enfant et le repas de cantine n'est pas facturé. En cas d'impossibilité, l'enfant est accueilli dans une autre classe.
APC (temps enseignants)	A Dollot et Saint Sérotin : le mardi de 13h40 à 15h10 sauf semaines avant et après les vacances A Lixy : le lundi de 13h25 à 14h55 sauf semaines avant et après les vacances A Vallery : le lundi de 13h30 à 15h00 sauf semaines avant et après les vacances A Villethierry : lundi, mardi, jeudi de 11h30 à 12h00 sauf mercredi et semaines avant et après les vacances A Brannay : le mardi de 13h30 à 15h00 sauf semaines avant et après les vacances
NAP (temps SIVOS)	A Dollot et Saint Sérotin : le mardi de 13h40 à 15h10 et le vendredi de 15h20 à 16h50 A Lixy : le lundi de 13h25 à 14h55 et le jeudi de 15h05 à 16h35 A Vallery : le lundi de 13h30 à 15h00 et le jeudi de 15h20 à 16h40 A Villethierry : de 13h20 à 14h05 tous les jours sauf le mercredi A Brannay : le mardi de 13h30 à 15h00 et le vendredi de 15h10 à 16h40

Aucun enfant ne doit arriver seul ou être laissé à la porte de l'école ou dans le couloir.

Après une journée de classe, votre enfant est fatigué, pensez à le coucher tôt ! (maximum 20h00-20h30).

Il serait bon pour la vie de la classe que les enfants arrivent à l'heure.

L'entrée à l'école maternelle est un moment très important pour votre enfant !

Votre enfant vous dira qu'il veut venir à l'école quand il est malade.

Votre enfant, même s'il va bien, vous dira qu'il veut rester à la maison. Il vous dira qu'il ne veut pas faire la sieste.

Il vous dira qu'il veut rester au restaurant scolaire quand vous pouvez le reprendre.

Il ne sait pas ce qui est bon pour lui et pour sa santé.

Mais vous, vous le savez !

N'oubliez pas que la maîtresse est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Dans tous les cas, soyez attentifs, les absences injustifiées et répétées gênent tous les apprentissages en général et celui de la lecture encore plus durement.

*L'école est obligatoire. Il vous faudra fournir un **justificatif écrit** pour toute absence.*

OBJECTIFS DE L'ECOLE MATERNELLE

Prendre du plaisir à venir à l'école,
Apprendre à devenir élève;
Acquérir les notions dans le respect des programmes nationaux
Les cahiers du bonhomme, de chants et de comptines suivront l'enfant de la PS jusqu'au CP.

La collation à la maternelle

*La collation a lieu dans les classes en début de matinée (temps accueil).
Votre enfant aura le choix de prendre ou non le goûter proposé.
Il ne s'agit pas de remplacer le petit déjeuner pris à la maison mais d'éviter le « petit creux » de la matinée.
Pour cela, il vous sera demandé d'apporter au fur et à mesure de l'année et en fonction de vos possibilités des aliments.
Les anniversaires sont fêter mensuellement en classe. La préparation des gâteaux se fait en classe (moment pédagogique), les enseignantes vont fourniront la liste des ingrédients en temps voulu.*

La sieste

*Les journées d'école semblent longues au petit enfant.
Il est donc préférable, dans un premier temps, et quand cela est possible, qu'il puisse faire la sieste à la maison.
Bien entendu, il fera la sieste à l'école seulement s'il est **propre** et si les deux parents travaillent.
Nous n'accepterons en aucun cas un enfant avec des couches.*

Cahier de liaison

*Le cahier de liaison est destiné à la correspondance entre l'école et les parents de l'enfant. Ce cahier doit se trouver en permanence dans le cartable de l'enfant et être consulté TOUS LES JOURS.
Les parents y inscrivent les éventuelles demandes de rendez-vous avec l'enseignant(e) de leur enfant et toutes les questions qu'ils peuvent être amenés à se poser.
Les enseignants y inscriront les notes d'information, les demandes de rendez-vous avec les parents, les réponses aux mêmes parents.
Toutes les notes et mots seront signés par le destinataire (parent ou enseignant).*

Ce que vous devez apporter :

Des chaussons marqués au nom de l'enfant sans lacets (type fermeture éclair ou velcro).

- 1 cartable à scratch ou fermeture éclair pouvant contenir un grand cahier format 24x32 cm,

- 2 grands cahiers de 96 pages 24x32 cm sans spirales

- pochette de gros feutres velleda

- des changes complets (slips, chaussettes, pantalons, tee shirt) dans un sac ou une boîte à chaussure, les **vêtements marqués à son nom.**

- **Une boîte de mouchoirs** à renouveler.

- aliments pour la collation (attendre la rentrée)

Les enfants de petite section peuvent emmener leur doudou à l'école à condition qu'il soit marqué à leur nom et rangé dans une pochette pour des raisons d'hygiène.

Par contre, et même si votre enfant insiste ou si cela lui fait plaisir, les objets dangereux sont interdits ainsi que les bijoux de valeur, les bonbons, les gâteaux, les petites voitures, les biberons et les jouets de toutes sortes.

L'école n'est pas responsable.

LES PARENTS ET L'ECOLE

Remplir une fiche de renseignements, la signer et la rapporter dans les meilleurs délais

Participer à la vie de l'école (voir paragraphes: coopérative, élections des parents d'élèves au conseil école en octobre)

Etre présents aux réunions

Participer à l'organisation des diverses manifestations (exposition de travaux, fête de fin d'année, accompagnateurs en sorties)

Travail à la maison

Votre enfant rapportera tous les mois les cahiers.

Vous devrez en prendre soin. Les cahiers coûtent chers. En cas de détérioration, vous serez dans l'obligation de remplacer le matériel.

Coopérative scolaire

La coopérative scolaire est déclarée et contrôlée par l'OCCE.

En réglant votre participation volontaire, vous participez au financement des manifestations telles que sorties, spectacles...

Bibliothèque

Bibliothèque de l'école

L'école dispose d'une BCD (Bibliothèque Centre de Documentation).

En fonction du projet de la classe, les élèves peuvent emprunter, pendant une semaine, des livres qu'ils rapportent à la maison.

Ces livres sont alors sous la responsabilité de la famille.

Faites lui plaisir, lisez-le avec lui.

Pensez à le rendre à temps et en bon état.

La santé à l'école

(GS et CE2)

Au cours de sa scolarité à l'école, votre enfant sera vu par les professionnels de la santé.
Visite médicale faite par le médecin scolaire ou l'infirmière du secteur collège.

Assurance

L'école informe les parents qu'une assurance est vivement conseillée pour leurs enfants : une responsabilité civile, mais aussi une **responsabilité individuelle accident**.

L'assurance devient obligatoire pour toutes les activités de la classe.

Il faudra nous fournir une attestation d'assurance en début d'année.

Vacances scolaires

Toussaint	du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2015
Noël	du samedi 19 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016
Hiver	du samedi 13 février au lundi 29 février 2016

Printemps du samedi 9 avril au lundi 25 avril 2016

Début des vacances d'été mardi 5 juillet 2016

Les classes vaqueront le vendredi 6 mai et samedi 7 mai 2016

Extra scolaire

comprend les services encadrés par du personnel SIVOS

CAR: Le port du gilet jaune est obligatoire et sera remis en même temps que la carte du transport.

CANTINE: Les enfants peuvent également prendre leur repas au restaurant scolaire sur chaque site.

NAP: sur chaque site.

GARDERIE PERISCOLAIRE: La garderie fonctionne tous les jours à Villethierry ou St Sérotin.

Pour bénéficier de ces services, l'inscription est obligatoire.

Pour tous ces services un règlement est établi et doit être respecté.

L'assurance est obligatoire pour tous ces temps. Il faudra fournir une attestation d'assurance en début d'année scolaire.

Le cahier de cantine / garderie est destiné à la correspondance entre le SIVOS et les parents de l'enfant. Ce cahier doit se trouver en permanence dans le cartable de l'enfant et être consulté TOUS LES JOURS.

Les parents y inscrivent les éventuels changements concernant les services ci-dessus.

Toutes les notes et mots seront signés par le destinataire (parent ou personnel SIVOS).

Les familles doivent impérativement informer l'enseignant et le service concerné si l'enfant déjeune ou non et s'il va à la garderie du soir.

Elections des représentants de parents au conseil d'école

- * Elles ont lieu mi-octobre 2015.
- * Les modalités de vote vous seront communiquées en même temps que la liste des candidats, début octobre.
- * Les parents élus (16 et plus) s'engagent à être des interlocuteurs privilégiés pour les autres parents de l'école.
- * Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre (soit 3 fois par an).
- * Les compétences du conseil d'école sont les suivantes :
 - il donne son avis sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions qui intéressent la vie de l'école,
 - il donne son accord aux projets (d'école, de zone...),
 - il vote le règlement intérieur,
 - il est informé de la composition des classes,

Elire vos représentants est important,

Venez voter !

BONNES VACANCES A TOUS

ETRE
« PARENT ACCOMPAGNATEUR »

C'EST...

- * Accepter de se placer sous la responsabilité et l'autorité de l'enseignant.
 - * Respecter les valeurs de l'Ecole de la République
 - Etre à l'écoute de tous les enfants, les aider mais ne pas faire à leur place,
 - Utiliser un langage adapté aux enfants.
 - * Assurer la sécurité des élèves.
 - a participé à la réunion d'information.
 - a pris connaissance des obligations liées à l'accompagnement des enfants aux sorties pédagogiques.
 - s'engage pour l'année scolaire à respecter cette charte.
- Les enseignants remercient chaleureusement les parents qui ont choisi de les accompagner lors des sorties pédagogiques.

Mme et M.déclare avoir pris
connaissance du livret.

Le:/...../2015

SIGNATURE :

Vous trouverez ici les sigles les plus utilisés par les enseignants,
classés par rubrique

A l'école

IEN	Inspecteur de l'Education Nationale
ATSEM	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
RASED	Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté
APC	Activités pédagogiques Complémentaires
NAP	Nouvelles Activités Périscolaires
BCD	Bibliothèque Centre de Documentation

LES CYCLES

Cycle 1: cycle des apprentissages premiers	PS, MS, GS
Cycle 2: cycle des apprentissages fondamentaux	CP, CE1, CE2
Cycle 3: cycle des approfondissements	CM1, CM2, 6ème

Pour l'orientation et l'aide extérieure

SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
CMP	Centre Médico Psychologique
CMPP	Centre Médico Psycho Pédagogique
CAMSP	Centre d'Action Médico Sociale Précoce
CLIS	Classe d'Intégration Scolaire
MDPH	Maison du Handicap
SIVOS	Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire
COM COM	Communauté de Communes
E S I	Etablissement Scolaire Intercommunal